



# GUIDE DOSSIER PROMOTION INTERNE

Décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2024 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale

**OCTOBRE 2025** 

2 allée Pelletier Doisy – BP 340 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX

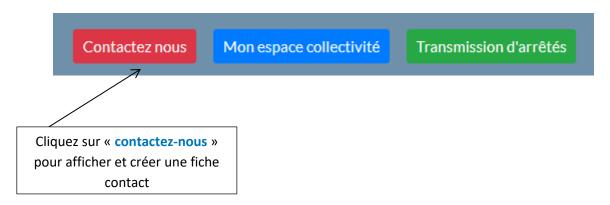
## I. Préparation des documents pour compléter le dossier de promotion interne

Avant de procéder au dépôt d'un dossier de promotion interne sur la plateforme AGIRHE :

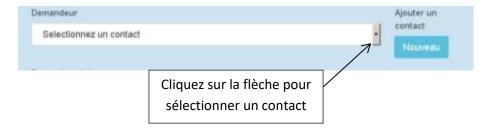
- 1° Téléchargez le modèle de rapport de l'autorité et le modèle de présentation de sa candidature par le fonctionnaire sur le site Internet du CDG (<a href="https://54.cdgplus.fr/accompagner-la-gestion-des-rh-et-suivre-les-parcours-professionnels/promotion-interne/">https://54.cdgplus.fr/accompagner-la-gestion-des-rh-et-suivre-les-parcours-professionnels/promotion-interne/</a>) et faites-les compléter (notamment pour les pièces à fournir par le fonctionnaire) et signer par les acteurs intéressés dans un délai vous permettant de respecter la date-limite de dépôt du dossier de promotion interne sur la plateforme AGIRHE (VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025).
- 2° Enregistrez sous le format PDF, tous les documents à joindre au dossier de promotion interne :
  - Le rapport de l'autorité territoriale complété et signé
  - Les 3 derniers compte-rendu d'entretien professionnel (2022, 2023 et 2024)
  - La fiche de poste actuelle du fonctionnaire
  - Les attestations de suivi de la <u>formation de professionnalisation obligatoire</u> auprès du CNFPT depuis 2008
  - Les attestations de formations suivies sur les 5 dernières années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 (autres qu'obligatoires)
  - Le cas échéant, l'attestation de préparation au concours d'accès au grade de proposition à la promotion interne
  - La présentation de sa candidature par le fonctionnaire complétée et signée
  - Les **justificatifs fournis par le fonctionnaire** à l'appui de la présentation de sa candidature

#### II. Création de la demande

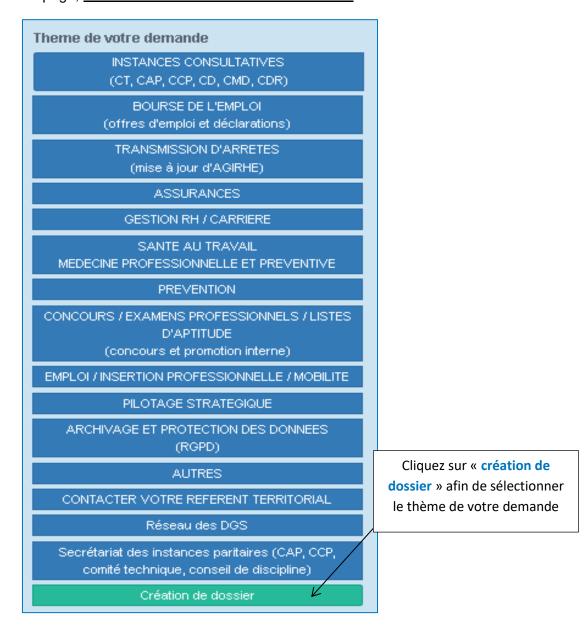
Tout d'abord, connectez vous sur Agirhe :

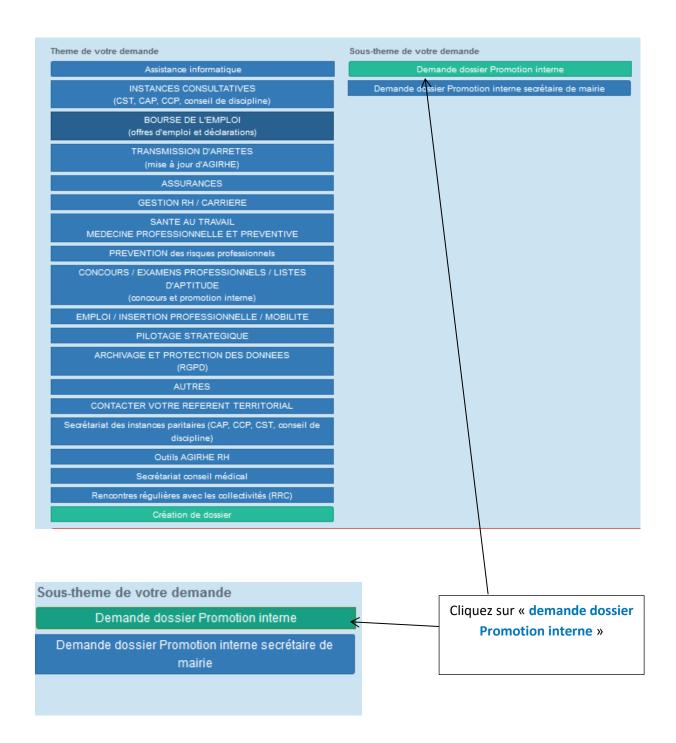


Sur la même page, vous trouverez la ligne demandeur :



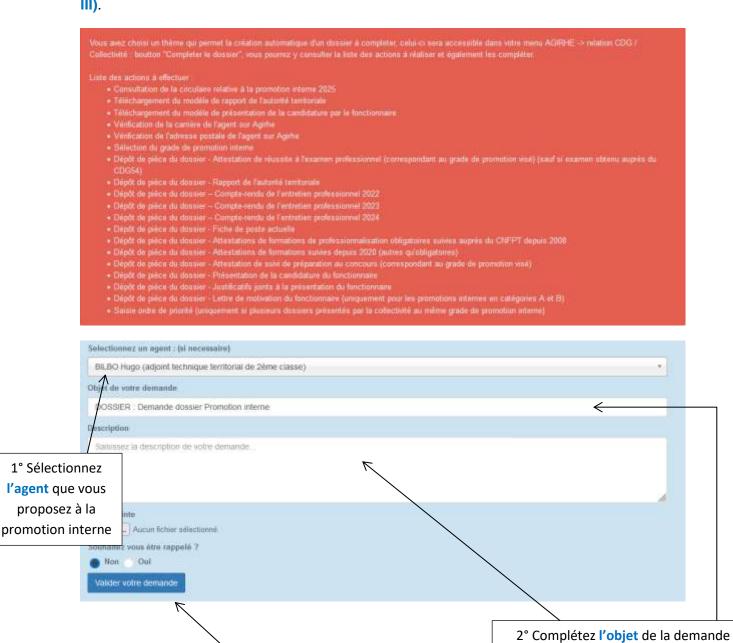
Plus bas sur la même page, sélectionner le thème de votre demande :





Vous trouvez ensuite une liste de l'ensemble des actions à effectuer afin de compléter votre dossier de promotion interne.

Attention : ces documents seront à ajouter une fois la demande créée et validée (étape III).



3° Cliquez ici, pour « Valider votre demande »

ainsi que la case description.

#### III. Transmission du dossier de promotion interne

Une fois votre demande créée, vous recevrez un mail de confirmation de l'enregistrement de votre demande.

Vous pouvez accéder à votre fiche en suivant le lien envoyé par mail (1), ou dans votre suivi des fiches sur Agirhe (2) :

#### 1. Consultation de la fiche via votre boîte mail :

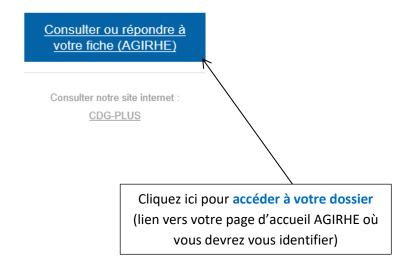
# [CDG54] Enregistrement de votre demande : DOSSIER : Demande dossier Promotion interne

Ce message a été envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre

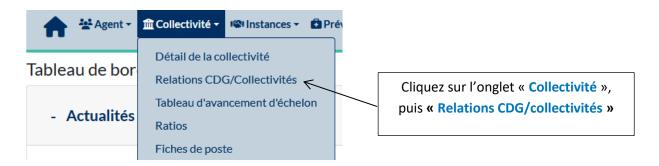
Fiche N°370398

Créée le : 07/02/2025

Objet: DOSSIER: Demande dossier Promotion interne

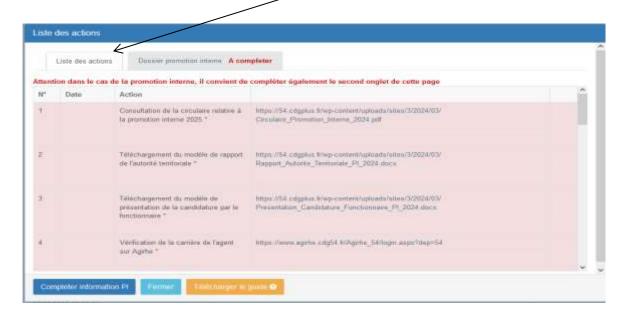


#### 2. Consultation via Agirhe:



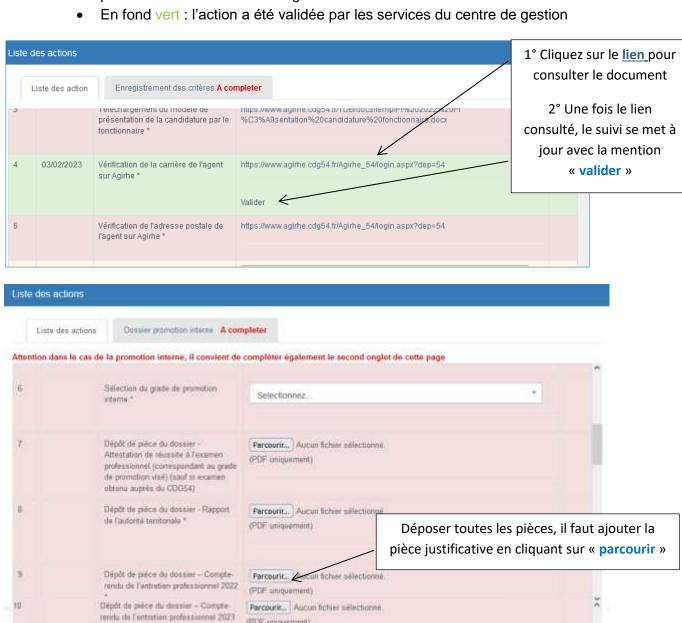


Une nouvelle fenêtre apparaît ensuite indiquant <u>la liste des actions</u> à effectuer pour le dépôt du dossier :



#### Légende des actions :

- En fond rose : les actions n'ont pas été consultées ou complétées
- En fond jaune : l'action a été complétée et se trouve en attente de validation par les services du centre de gestion



(PDF uniquement)

(PDF uniquement)

(PDF uniquement)

(PDF uniquement)

Percoure. Aucun fichier selectionne

Percoure... Aucun fichier selectionne

Percours... Aucun fichier selectionne

Dépôt de pièce du dausier - Compte-

rendu de l'entretien professionnel 2024

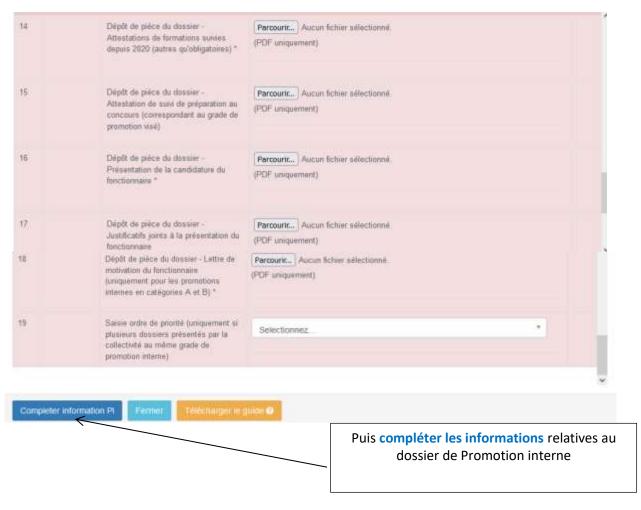
Dépôt de pièce du dossier - Fiche de

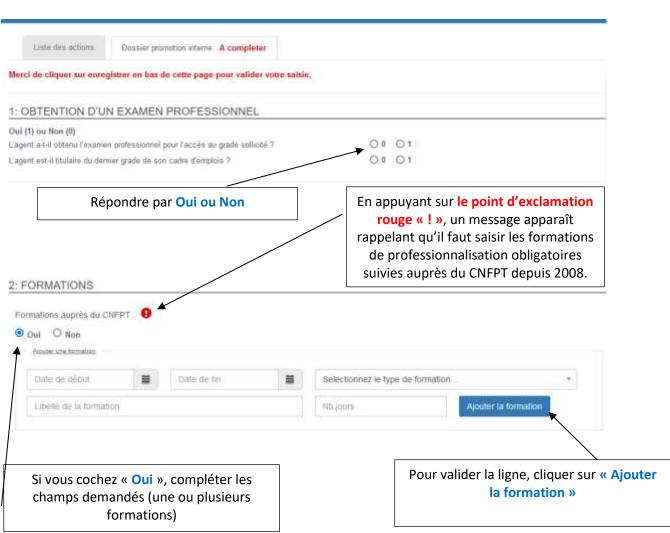
poste actuelle "

Dépôt de pièce du dossier

Attestations de formations de

professionnalisation obligatoires suivies auprès de CNFPT depuis 2008



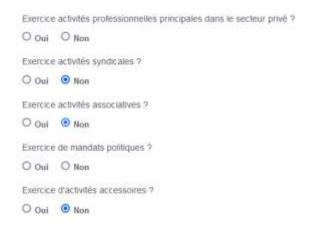


O Oui O Non

### La procédure est identique pour la partie « formations auprès d'autres organismes »

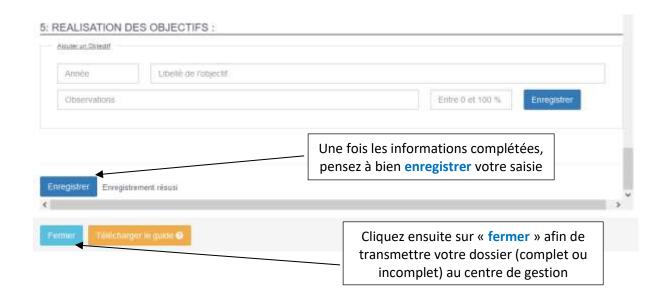






La procédure est identique pour chaque type d'activités exercées (privées, syndicales, associatives, politiques et accessoires)





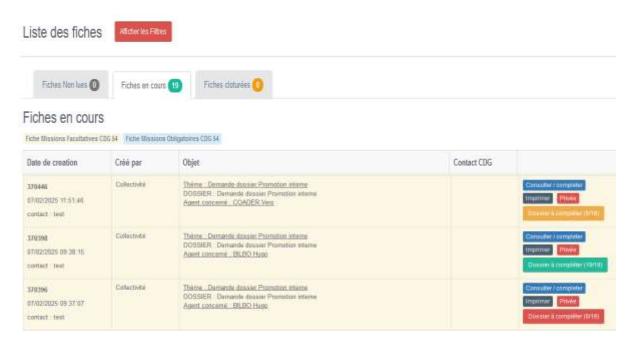
Vous pouvez déposer l'ensemble des pièces justificatives demandées. Il vous sera possible de revenir à n'importe quel moment sur le dossier pour y ajouter les pièces manquantes et les informations relatives au dossier de promotion interne.

Le dossier est consultable jusqu'à <u>la date limite de dépôt des</u> <u>propositions de promotion interne, fixée au</u> :

#### **VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 au plus tard**

#### IV. Suivi de la demande

Vous pouvez consulter l'état de votre dossier sur AGIRHE, dans les fiches en cours :



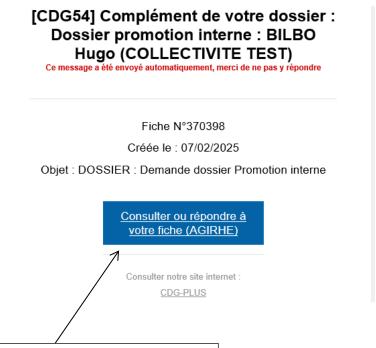
Le « dossier à compléter » est rouge : aucune pièce déposée

Le « dossier à compléter » est orange : votre demande est incomplète et/ou une pièce a été refusée par les services du centre de gestion ou la demande est en cours d'instruction par le CDG.

Le « dossier à compléter » est vert : votre demande est complète et vérifiée par le CDG

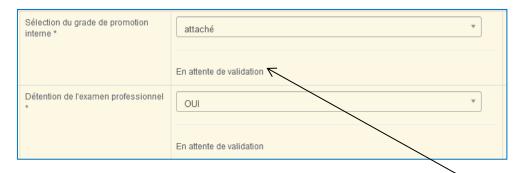
#### 1.Refus d'une pièce :

Si une de vos pièces déposées n'est pas conforme, vous recevrez un retour par mail des services du centre de gestion.

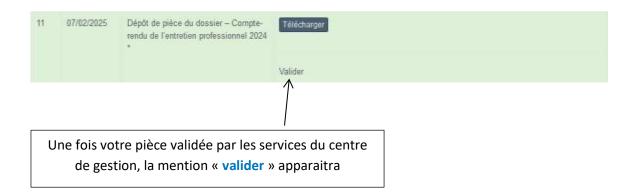


Cliquez sur le lien ou accédez à votre dossier depuis AGIRHE via l'onglet Collectivité > relations CDG/Collectivités





Une fois la pièce ajoutée, l'action indiquera « en attente de validation » par les services du centre de gestion



#### 2.Nous contacter:

Vous pouvez toujours nous contacter via la fiche-dossier en cours, si vous avez des questions concernant le refus d'une pièce, ou pour tout autre complément d'information concernant votre demande:

